

Trois points à l'ordre du jour : REX de la GOP / Projet FARN 2.0 / Sécurité et accidents PSPG

REX de la GOP (Garde opérationnelle Postée, nouvelle doctrine incendie) :

Rappels sur l'origine de la Garde Opérationnelle Postée :

- Par courrier en 2019, l'ASN a exigé de la DPN qu'elle mette en place une organisation renforçant « en permanence » les délais d'intervention sur l'apparition dans les CNPE d'un feu développé.
- De 2019 à 2022, la DPN a travaillé le sujet seule et a choisi la mise en place des GOP consistant à avoir des Pompiers sur les sites uniquement de 7h à 19h, du lundi au vendredi (voire parfois jusqu'au samedi).
- Fin 2022, la DPN a présenté de façon informelle son choix de la GOP. Par la montée au créneau des OS, sur les multiples aberrations du modèle et le refus de la DPN d'inscrire le dossier dans les Instances Représentatives du Personnel, la DPN a été contrainte en 2023 à venir présenter le sujet en CSE Central.
- L'expertise votée en 2023 par le CSEC a confirmé les aberrations du modèle de la GOP, avec notamment la mise en lumière sur le fait que les feux développés surgissent « à 50% en dehors des heures de travail ».
- La CGT a revendiqué des Sapeurs-Pompiers Industriels Statutaires en 3x8, à l'instar des entreprises SEVESO ou d'Aéroport de Paris, mais la DPN restant sur sa position, la CGT a voté contre à l'inverse de certains.

Lors du REX de ce 9 juillet, la CGT a réitéré ses réserves vis-à-vis du modèle imposé par la DPN :

- Le modèle GOP, tel que la DPN a décidé de le décliner, ne répond que partiellement à la demande de l'ASN, qui stipule qu'EDF doit être capable d'intervenir sur un feu développé « en permanence ».
- Les SDIS ont du mal à répondre à la demande d'EDF, car ils peinent à recruter. Sans doute en lien avec le niveau des salaires et l'accès à la retraite, au regard de la pénibilité du métier et des risques encourus.
- Malgré l'effort de recensement des SPV (Sapeurs-Pompiers Volontaires), obtenu par la CGT en CSEC de 2023, il est parfois compliqué de créer l'équipage permettant d'envoyer le camion lance incendie (pompe tonne) mis à disposition des sites. La CGT a de nouveau demandé à la DPN d'encourager davantage la formation et l'engagement des salariés EDF et prestataires souhaitant devenir SPV.
- Faute d'accord avec la préfecture et le SDIS local, le CNPE de BELLEVILLE s'oriente vers une prestation privée de SPI (Sapeurs Pompier Industriels), ce qui semble très inquiétant pour le devenir de la protection incendie au sens large. La direction reprend ici à son compte l'idée de la CGT de créer des équipes pouvant reprendre un certain nombre de tâches comme certains EP, la sectorisation, le colisage, les formations ou parfois même les permis de feu, mais sur un mode « société privée » uniquement en journée, quand, nous, nous imaginions des équipes d'agents en 3x8 et au Statut des IEG. Cherchez l'erreur !
- N'oublions pas que de façon hypocrite, pour ne pas dire provocatrice, la direction affirme que le modèle le plus efficace et le moins onéreux est celui de l'EIS de PALUEL, qui fonctionne avec des agents EDF SPV depuis maintenant près de 40 ans, sans jamais en faire la promotion ailleurs sur le parc.

Par ailleurs, la CGT a interpellé la DPN sur l'absence de REX de l'incendie survenu ce 29 mai 2025 à Bugey.

Ce feu s'est déclaré sur un bâtiment tertiaire en cours de désamiantage. Les règles d'intervention et de déshabillage (de la sécurité civile en date de 2012), n'ayant pas été transmises par la direction, n'ont pas été respectées.

Il semblerait que l'exposition à des fibres d'amiante, de la quasi-totalité des agents présents pour la gestion du sinistre, n'inquiète pas grand monde à la tête de la DPN, puisqu'aucun REX rapide n'a été transmis aux autres sites du parc, un mois et demi après l'événement.

La CGT a sommé la DPN que le REX de cet incendie soit envoyé à toutes les unités d'ici le 18 juillet.

Nota bene : Heureusement que la présidente du CSE Central a pris dernièrement l'engagement d'éradiquer l'amiante à EDF ...



Le projet FARN 2.0 :

L'objectif de la direction avec son projet FARN 2.0 vise à optimiser les activités des Services Régionaux (SR) et à renforcer leur efficacité opérationnelle :

- Augmentation des effectifs : +5 ETP par Service Régional, soit 20 postes supplémentaires au total.
- Clarification des rôles avec des chefs de colonne désormais à temps plein, et une réorganisation en deux pôles :
 - Instruction et entraînement : Conception des entraînements et gestion des compétences.
 - Maintenance et logistique : Prise en charge des matériels et de la radioprotection.

La CGT est satisfaite du **recul de la direction DPN par l'abandon définitif de ses velléités de changer le roulement de la FARN**. Nos interventions sur la question à toutes les strates de la DPN, et jusqu'au directeur de la DPNT lui-même, auront porté leurs fruits !

Si la CGT considère que les choses vont dans le bon sens avec cette nouvelle organisation et ses 5 ETP supplémentaires, il n'en demeure pas moins que, compte tenu du quasi doublement du matériel qu'il faut désormais mettre en œuvre dans de nouvelles missions, **cela ne nous semble pas encore suffisant**.

L'organisation semble positive en permettant aux équipiers de consacrer davantage de temps aux entraînements et au déploiement du matériel, en attribuant la maintenance des matériels aux agents à 100%.

Le rôle de manager, désormais dévolu aux chefs de colonnes, semble également pertinent, car sans doute plus objectif, néanmoins la fiche de poste est très dense et son pesage finalement peu attractif.

Les représentants CGT ont donc revendiqué plusieurs améliorations :

- Un accompagnement personnalisé et juste, pour l'ensemble des mi-temps dont les postes vont s'éteindre avec les nouveaux 100%.
- Un pesage en plage C du poste de Chef de colonne.
- Un renforcement des effectifs à 16 équipiers par colonne, pour un mini de 14, afin de garantir la continuité des missions et la sécurité des interventions.
- La clarification des Critères ADP et fiches M3E pour chaque poste FARN. Rappelons qu'il s'agit d'un engagement pris par la direction depuis 2017.
- La mise en place dans chaque colonne d'intervention d'au moins 2 équipiers formés au 1er secours de niveau PSE1 et PSE2.
- Le rétablissement des médecins FARN d'astreinte en situation réelle d'intervention.

Sécurité - Accidents d'armes dans les CNPE : un problème identifié ...

Plusieurs incidents ont été recensés, entre 2020 et 2022, notamment à Tricastin (blessure grave d'un gendarme) et Dampierre (balle dans un badger après avoir traversé une fenêtre), ainsi que deux autres événements, soit 4 en deux ans. Ces incidents ont mis en lumière des failles dans les pratiques de sécurité.

La doctrine en vigueur pour les militaires que sont les gendarmes, impose que les armes soient constamment chargées (notamment l'arme de poing), même en l'absence de menace, ce qui doit conduire à une rigueur encore plus accrue, puisque la sécurité des salariés travaillant sur les sites doit être la priorité.

Mesures prises par le PSPG :

- Nouveaux équipements : Déploiement de tubes à sable adaptés aux fusils longs en plus de ceux déjà présents pour les pistolets, afin de sécuriser les manœuvres d'armes.
- Systèmes visuels : Expérimentation de dispositifs permettant de vérifier si une arme est chargée ou non.
- Formation renforcée : Les gendarmes du PSPG bénéficient d'une formation spécifique pour réduire les risques d'accidents.

La CGT a donc demandé davantage de transparence de la direction et qu'une communication claire sur les risques liés aux armes, ainsi qu'une information des salariés sur les consignes de sécurité soient réalisées.

Nous avons également demandé à la DPN qu'elle se renseigne sur les pratiques d'autres sites industriels, comme Orano, pour identifier des solutions alternatives, tout en alertant sur le risque d'un accident grave impliquant un salarié ou un civil, qui pourrait remettre en cause le modèle PSPG et la doctrine sécurité des sites nucléaires.

